

AVIS DE REMISE D'UNE CONDUITE MONTANTE D'IMMEUBLE (GAZ)

Dès la signature du présent avis, l'ouvrage aux limites définies ci-après, passe sous la responsabilité du chargé d'exploitation.

Commune :

Adresse du chantier :

Maître d'œuvre :

Dossier : Plan(s) :

Le maître d'œuvre ou son représentant :

Certifie :

- que les travaux sont réalisés conformément aux règles de l'art ;
- que l'ouvrage Gaz a subi les essais de résistance mécanique et d'étanchéité ;
- que les travaux sont complètement achevés.

Précise que les travaux ci-après restent à exécuter :

-
-
-

Pièce (s) jointe (s) obligatoires :

- le projet Conduite montante validé par le Maître d'œuvre ou son représentant et gestionnaire de réseau ;
- Certificat de conformité Modèle 1 ;
-

Par la signature du présent document, le Maître d'ouvrage ou son représentant s'interdit de faire intervenir le personnel placé sous son contrôle sur/ou à proximité de cet ouvrage sans autorisation du Chargé d'Exploitation.

Commentaires :

Le Maître d'œuvre ou son Maître d'ouvrage :

M.

Le :

Heure :

Signature :

Le Représentant de Gedia :

M.

Le :

Heure :

Signature :

Référence : Remiseouvragecondmont	Version	1	Date de création :	27/02/2003
			Date d'approbation :	15/02/2018